



– OBJECTIF 37 –

VALORISER LES PAYSAGES COMME REFLET DES ACTIVITÉS HUMAINES ET ACCOMPAGNER LEURS MUTATIONS

CONTEXTE

LES PAYSAGES, REFLET DES ACTIVITES HUMAINES ET DE LEURS EVOLUTIONS

La Normandie dispose d'atouts évidents et reconnus en termes de cadre de vie. Les préconisations du SRADDET ont pour objectif non seulement leur préservation, mais aussi leur amélioration.

L'importance des espaces naturels et agricoles, l'ouverture maritime et la qualité des paysages, de même que la qualité du maillage urbain, contribuent pour beaucoup à la qualité du cadre de vie normand. Pour autant, cette approche ne peut masquer, les atteintes à la biodiversité, la dégradation de la qualité de l'air, l'existence de friches, l'importance de l'étalement urbain sur certains territoires ou encore le risque de dévitalisation de certaines villes et centre-bourgs. Le SRADDET privilégie donc une approche globale du cadre de vie en termes de développement durable (économique, social et environnemental) dont les paysages sont une composante majeure.

– OBJECTIF 37 –

VALORISER LES PAYSAGES COMME REFLET DES ACTIVITÉS HUMAINES ET ACCOMPAGNER LEURS MUTATIONS

SOUS-OBJECTIFS

Il s'agit de promouvoir une logique d'ensemble de préservation du cadre de vie à la fois esthétique et fonctionnelle. De ce fait, quelques principes généraux doivent sous-tendre l'approche paysagère :

- Mettre en évidence les contrastes, caractéristiques des paysages normands, pour mieux les valoriser
- Concilier approche paysagère et approche fonctionnelle
- Concilier densification et espaces de respiration à différentes échelles (du cœur de ville à l'échelle régionale)
- Travailler en termes d'optimisation de l'usage des sols et de réversibilité des aménagements
- Accroître la capacité de résilience des territoires, notamment face aux effets actuels et anticipés du changement climatique.

PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LES MONUMENTS ET SITES DE PREMIER PLAN DANS LEUR PAYSAGE

- Mont Saint Michel ; Cathédrale de Rouen ; Abbayes et châteaux ; Etretat....

VALORISER ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES

Identifier les formes caractéristiques des paysages normands :

- Topographiques : falaises ; plages ; massifs granitiques...
- Hydrographiques : cours d'eau, fleuves et estuaires, zones humides et marais, estrans...
- Agricoles : clos masures ; bocages ; vergers ; prairies ; grandes cultures, pelouses calcicoles...
- Architecturales : colombages ; longères ; villes reconstruites ;
- Industrielles : occupation des fonds de vallée ; complexes industrialo-portuaires...

Analyser l'évolution des paysages au regard de :

- L'extension du tissu bâti (franges franciliennes, aires urbaines des grandes agglomérations et villes moyennes, desserrement des centre-bourgs...)
- La mise en évidence des espaces paysagers et/ou dotés de fonctionnalités spécifiques (entrées de ville, sites touristiques, zones d'activités, franges urbaines, etc.), les préserver et renforcer l'identité normande
- L'adaptation et/ou de la création de nouvelles infrastructures de transport
- L'évolution des pratiques agricoles sous l'effet des politiques agricoles, des marchés internationaux (grandes cultures, recombinaison foncière...), des mutations socio-économiques (agriculture biologique, circuits courts...)
- Mutations industrielles
- Formes commerciales (dont e-commerce)
- Changement climatique : évolution du trait de côte, tendance au recul des nouvelles constructions.



– OBJECTIF 37 –

VALORISER LES PAYSAGES COMME REFLET DES ACTIVITÉS HUMAINES ET ACCOMPAGNER LEURS MUTATIONS

CONTEXTE

ACCOMPAGNER LES MUTATIONS

Les paysages normands sont en constante mutation, que ce soit via la main de l'homme ou de manière indirecte par le biais du changement climatique. Ces bouleversements climatiques se traduisent par des effets importants à court, moyen et long terme. Le recul du trait de côte, la violence des phénomènes climatiques et phénomènes cumulatifs comme les inondations, l'accentuation des phénomènes comme le froid ou la sécheresse, l'évolution de la biodiversité (espèces végétales et animales) sont autant de phénomènes à prendre en compte et à accompagner.

Enfin, les pratiques agricoles mises en œuvre depuis les années soixante-dix avec des champs toujours plus importants et des parcelles adaptées à une agriculture intensive ont bouleversé les paysages ruraux normands. Le bocage et ses haies, les clos masures sont autant de spécificités paysagères qu'il convient de préserver. Les réglementations des sites et Monuments historiques ont pour objet de contribuer à la conservation ou à l'accompagnement des mutations du cadre de vie des Normands : inventaire, protection et classement. Les autorités correspondantes : Monuments historiques, UNESCO, Conservatoire du littoral, « Opération Grand Site », Chartes des Parcs Naturels Régionaux, réserves naturelles...

EVITER LA BANALISATION DES PAYSAGES

Histoire et géographie se sont combinées pour donner à la Normandie des formes architecturales et paysagères caractéristiques.

On trouve ainsi en Normandie une géographie singulière : relief, nature des sols, ampleur des bassins hydrographiques, des "villes nouvelles" aujourd'hui anciennes qui font partie dorénavant du tripôle métropolitain : Caen et Le Havre.

La seconde guerre mondiale a laissé ses stigmates : plages du Débarquement, villes reconstruites...

La politique volontariste de desserrement industriel de l'Île-de-France a également profondément modifié le paysage de la vallée de la Seine (construction automobile, aéronautique, raffineries).

Aujourd'hui, c'est le développement de l'habitat pavillonnaire, des plateformes logistiques et des zones commerciales qui bouleverse le plus la physionomie du paysage normand.



– OBJECTIF 37 –

VALORISER LES PAYSAGES COMME REFLET DES ACTIVITÉS HUMAINES ET ACCOMPAGNER LEURS MUTATIONS

SOUS-OBJECTIFS

ACCOMPAGNER LES MUTATIONS POUR CONCILIER APPROCHE ESTHETIQUE ET FONCTIONNELLE

On en trouvera ci-après quelques exemples visant à préserver les qualités fonctionnelles des :

- Aménagements urbains et périurbains : densification et respiration
- Formes architecturales : économie d'énergie et ouvertures
- Implantations à vocation économique (industrielles, logistiques, commerciales et artisanales) : intégration urbaine et qualité des dessertes
- Exploitations agricoles : maintien du bocage et dimension des parcelles permettant la mécanisation.

S'APPUYER SUR DES STRUCTURES SPECIALISEES POUR DEVELOPPER LA VULGARISATION.

- De nombreux intervenants permettent d'accompagner les acteurs dans la mise en valeur de leur territoire tout en préservant les capacités d'évolution. On peut citer le service régional de l'Inventaire, les Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE), les Parcs naturels régionaux, les établissements d'enseignement supérieur et ateliers d'étudiants...
- Développer les bases documentaires et leur diffusion : de nombreux atlas cartographiques et/ou photographiques existent dans la Région, de même que de nombreux ouvrages spécialisés, sur lesquels il est possible de s'appuyer.

EVITER LA BANALISATION DES PAYSAGES

- Promouvoir l'adaptation des essences (essences autochtones et changement climatique), en lien avec les objectifs de biodiversité végétal et animale
- Mettre en place des préconisations architecturales
- Eviter le mitage, en lien avec les objectifs de préservation du foncier agricole, de respect des espaces naturels et des continuités écologiques, de densification des formes urbaines et de consolidation de l'offre de service (ce qui comprend l'offre de mobilité)
- Poursuivre l'effacement des réseaux (lignes à haute tension notamment)
- Eviter le mitage des paysages par l'installation d'éoliennes terrestres
- Dans l'attente de la traduction dans ses objectifs de la future Programmation pluriannuelle de l'énergie et de la publication du décret relatif au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur terrains agricoles, naturels ou forestiers (pris en vertu de l'Article L314-36 du code de l'énergie), le SRADDET ne permet pas l'installation de fermes agrivoltaïques, sauf expérimentations autorisées
- Veiller à l'intégration paysagère des constructions nouvelles : au-delà de l'attention portée aux grands ouvrages et cœurs de ville, il s'agit de s'attacher à la qualité paysagère du quotidien pour l'ensemble des habitants
- Organiser les territoires en les rendant séduisants pour ceux se déplaçant à pied ou à vélo.

ANTICIPER LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DES ACTIVITES

- Réfléchir au devenir de la hêtraie normande dans un contexte de changement climatique
- Accroître la connaissance scientifique sur le patrimoine naturel des forêts pour mieux les préserver
- Réussir le défi du développement industriel et portuaire tout en préservant les ressources environnementales et les paysages
- Concilier le développement des usages de la ressource forestière (bois d'œuvre, bois industrie et bois énergie) avec son renouvellement et sa gestion durable
- Anticiper les risques (ex : stabilité des constructions à flanc de coteau menacée par le ruissellement à moyen et long termes).